

Avis n° 2010/09-01 (complémentaire à l'avis 2010/06-02) relatif

à l'habilitation de l'Université de Dijon – Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports de Nevers (ISAT) à délivrer des titres d'ingénieur diplômé,

Objet:

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

D : habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par l'Université de Dijon ISAT dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Yves Bréval (rapporteur principal), Christian Rombaut (membre de la CTI), Laurent Mahieu (expert) et présenté lors de la séance plénière du 14 septembre 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis

L'Institut de l'automobile et des transports (ISAT) est une école interne de l'Université de Dijon, au sens de l'article L 713-9 du Code de l'éducation. Créée en 1991, elle est installée sur un terrain de 60 000 m² proche du centre ville de Nevers.

Sa dernière habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant lui a été accordée pour trois ans à compter de la rentrée 2007.

L'ISAT se donne comme objectif de former en cinq ans des ingénieurs aux métiers de l'automobile et des transports.

L'école a diplômé plus de 800 élèves en 19 ans. Son effectif porte sur environ 550 élèves en 2009/2010 ; le flux, en forte augmentation, est de l'ordre de 150 diplômés par an. L'ISAT est la seule école en France avec l'ESTACA (Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile, école privée basée à Levallois-Perret et Laval) dont le positionnement automobile est aussi clairement affiché. Son positionnement sectoriel et la proximité du circuit de Magny-Cours font son originalité.

L'objet de la demande de l'établissement est d'une part le renouvellement d'habilitation de la formation initiale sous statut d'étudiant, et d'autre part, l'habilitation d'une nouvelle spécialité «conception mécanique» par l'innovation technologique, au titre de la formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII de Bourgogne.

1/ Formation sous statut d'étudiant

L'ISAT a pour objectif de former des ingénieurs capables de concevoir (ou modifier) un produit et/ou un «process» pour répondre aux attentes d'un donneur d'ordre (client interne ou externe) ; elle prépare spécifiquement aux métiers de l'automobile et des transports, avec une base de formation visant une connaissance et une compréhension approfondie d'un large champ de sciences fondamentales, une connaissance et une compréhension des sciences et techniques liées au domaine.

Plus spécifiquement, les élèves acquièrent des compétences spécifiques à différents parcours métier, respectivement : châssis et habitacle, propulsion et énergie, système industriel.

2/ Formation par l'apprentissage

La nouvelle formation par l'apprentissage vise au même profil général de compétences que la formation sous statut d'étudiant. Elle s'appuie sur l'expérience de l'ITII de Bourgogne, en tant que structure de partenariat.

Le projet résulte d'une analyse conduite avec les partenaires industriels, soulignant le besoin d'une formation d'ingénieurs pratiquant une «reconception» de produits pour diminuer les coûts d'achats et plus largement pouvant maîtriser les opérations d'achats techniques notamment dans un contexte international. Ce besoin avait été souvent exprimé par des entreprises qui jusqu'alors « formaient sur le tas » ou recrutaient des cadres ayant suivi une formation complémentaire L'objectif est d'atteindre des flux de 36 apprentis.

La CTI note que le rythme de l'alternance ne paraît pas optimal du point de vue de la pédagogie et de la participation aux projets en entreprise.

3/ Évolution de l'école

L'ISAT commence comme beaucoup d'écoles à prendre en compte la démarche qualité. Cependant la mise en œuvre n'est pas aboutie en termes d'indicateurs et de boucle d'actions correctives.

L'école a bien engagé le suivi des précédentes recommandations de la CTI : notamment sur l'augmentation contrôlée des effectifs étudiants et le développement de l'international. La CTI note cependant pour le dernier point que l'école doit avoir une politique plus sélective pour ses partenariats internationaux.

4/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les points forts de l'école :

- La grande notoriété de la spécialité «automobile et transports», qui permet le recrutement sur tout le territoire national de jeunes extrêmement motivés.
- Le soutien, financier et moral, des collectivités territoriales, qui se montrent très attachées à la renommée de l'école
- La motivation des personnels, notamment celle des enseignants chercheurs
- Les liens noués par l'école avec le circuit Magny-Cours

Ses points faibles:

- L'instabilité de la gouvernance, marquée par de nombreux changements de direction successifs (avec un administrateur provisoire à la rentrée 2010)
- La faiblesse de la communication interne, source d'inquiétudes pour les personnels

Les **risques** qu'elle encourt

- En raison des ses liens avec le circuit de Magny-Cours, une certaine dépendance de l'avenir de ce dernier.
- Une certaine incertitude sur son positionnement dans les projets de l'Université, en termes de «structuration institutionnelle» en Bourgogne-Franche Comté.

En conséquence, la CTI émet **un avis favorable** au renouvellement, pour 6 ans à partir de la rentrée 2010, de l'habilitation à délivrer le titre de :

• Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

La CTI émet un avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre de :

• Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon, en partenariat avec l'ITII Bourgogne, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Pour l'école la CTI recommande de :

- Stabiliser la gouvernance pour pouvoir conduire une politique sur le moyen terme
- Converger rapidement sur le projet de structuration et définir avec soin les objectifs et les conditions du succès
- Définir une politique pour organiser en amont le remplacement des postes clés
- Etablir des règles de management partagées pour maintenir la motivation des personnels
- Mettre en place une meilleure communication interne, notamment dans cette phase d'évolution de l'école

Pour la formation par apprentissage, la CTI recommande à l'école de :

- Adapter le rythme d'alternance pour se rapprocher du référentiel de la CTI, en concertation avec les entreprises et en prenant en compte les intérêts des élèves
- Mettre en place un suivi des effectifs pour atteindre l'objectif de 36 appentis par an.
- Mieux définir le tutorat à l'entreprise et à l'école
- Sensibiliser les apprentis à la recherche
- Bien définir les relations entre l'ITII et l'ISAT, en vue du projet de regroupement, porté par l'Université de Dijon.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

 Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon,

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 septembre 2010 Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 décembre 2010 (après réception de documents complémentaires reçus le 10 décembre 2010 au greffe)

Le président

Bernard REMAUD